

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES RSA

Guide utilisateur à destination des particuliers



DESCRIPTIF

▶ POUR QUI

Ce service en ligne s'adresse :

- Aux adhérents inscrits en accès propre de type particulier, bénéficiaires de la prestation Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils doivent fournir à la MSA une déclaration de ressources pour eux et les membres de leur foyer ;
- Au conjoint d'un bénéficiaire RSA ;
- A l'utilisateur avec procuration sur l'espace privé pour le bénéficiaire RSA.

▶ FONCTIONNALITÉS

Ce service permet de saisir en ligne et en temps réel sa déclaration trimestrielle de ressources pour le RSA, en vue du calcul des droits à prestations pour les 3 prochains mois.

Affichage des informations concernant l'allocataire et les membres de son foyer connues dans le Système d'Information.

▶ AVANTAGES

- **Immédiateté** de la déclaration dans son espace privé, pas d'omission ;
- **Rapidité et économie** : déclaration en temps réel ; pas de délais, ni frais postaux ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Disponibilité 24h/24** : les adhérents reçoivent un accusé de réception par mail, plus besoin de se déplacer ;
- **Continuité de service** : paiement assuré à la même période.

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », identifiez le bloc « RSA, Prime d'activité » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA ».

Mes services

Santé, Invalidité

- › Ma Carte Vitale
- › Demander ma carte européenne d'assurance maladie

Voir tous les services

Famille, logement

- › Déclarer un changement de situation
- › Déclarer mes ressources pour les prestations familiales

Voir tous les services

Handicap

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

Retraite

- › A tout âge : ma carrière (tous régimes)
- › Informations sur ma retraite

Voir tous les services

RSA, Prime d'activité

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- › Demande de RSA

Voir tous les services

Mes paiements et remboursements

- › Paiements et décomptes santé
- › Paiements invalidité

Voir tous les services

ÉTAPES CLEFS

Le service en ligne s'utilise en déroulant les étapes suivantes :

- ▶ **Etape 1** : Consultation / Modification si nécessaire de la **situation** (familiale, professionnelle...) ⇒ aucun changement ou changement, et liste de personnes concernées.
- ▶ **Etape 2** : Saisie / Consultation / Modification si nécessaire **des ressources** ⇒ montant et type de ressources, ou fin de perception, pour l'adhérent ou les éventuels membres du foyer.
- ▶ **Etape 3** : **Récapitulatif** de la demande ⇒ pour chaque membre du foyer RSA : situation familiale et professionnelle, ressources, validation (case à cocher valeur de signature).
- ▶ **Etape 4** : Confirmation de la demande ⇒ PDF de la déclaration, si changement de situation alors lien vers le SEL « Déclaration de situation ».
- ▶ **Etape 5** : **Accusé de réception** de la déclaration par mail.

L'utilisateur a également la possibilité de consulter les DTR précédemment saisies via ce service en ligne.

PAGE D'ACCUEIL DU SERVICE EN LIGNE

MSA Provence-Azur > Mon Espace Privé > DTR RSA accueil



Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre RSA

Vous pouvez procéder à cette déclaration trimestrielle sur la période complète de

juillet, août et septembre 2013

dès que vous connaissez **les ressources perçues par votre foyer** (ex: grâce à vos bulletins de salaires et, éventuellement, ceux des membres de votre foyer).

Ainsi, nous pourrons calculer au plus tôt et au plus juste votre droit au RSA des 3 mois qui suivent.



[Retour à l'accueil](#)

Le bouton « déclarer » est cliquable et permet de commencer la DTR.

PAGE SITUATION



1 Situation personnelle de **HORACE SMAPLACE**

Vous vivez **en couple avec VERO SMAPLACE** Ces informations concernant votre foyer sont-elles exactes ? Oui
 Non

Votre foyer **i** comprend aussi : • **HUBERT SMAPLACE**

Votre adresse de résidence est : **1 ALL DES PECHERS** Cette adresse est-elle exacte ? Oui
81170 LABARTHE BLEYS Non

2 Situation professionnelle de **HORACE SMAPLACE**

Salarié Agricole depuis le 01/01/2009 Cette situation professionnelle est-elle exacte ? Oui
Congé sans solde depuis le 01/03/2013 Non
Bénéficiaire retraite depuis le 01/01/2012

Signaler un cas particulier (détention)? Oui
 Non

3 Situation professionnelle de **VERO SMAPLACE**

Chef d'exploitation Agricole depuis le 01/01/2013 Cette situation professionnelle est-elle exacte ? Oui
Aucune situation particulière connue **i** Non

Signaler un cas particulier (détention)? Oui
 Non

Annuler **Continuer plus tard** **Précédent** **Suivant**

RÉCAPITULATIF, ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Ressources

HORACE SMAPLACE

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Revenus salariés nets imposables	5	5	5


VERO SMAPLACE

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Revenus de stage et de formation professionnelle	5	5	5
Travailleur indépendant (ex. exploitant agricole, artisan...)	X	X	X

Documents justificatifs à conserver, en cas de contrôle

Veillez à conserver les justificatifs de ressources (bulletin de salaire etc...)

Adresse mail

Un accusé de réception de cette déclaration sera envoyé à l'adresse mail connue dans votre espace privé 

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.

Je m'engage à signaler immédiatement à la MSA tout changement de situation (personnelle, familiale, professionnelle...). L'exactitude de ma déclaration peut être vérifiée notamment par un agent de contrôle assermenté de la MSA, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence de services et de paiement.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne et les accepte.

Annuler **Continuer plus tard** **Précédent** **Valider**

En cliquant sur "Valider", vous confirmez et envoyez votre déclaration. Vous ne pourrez plus revenir sur celle-ci.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique. Pour l'exercer, adressez-vous à la MSA.